

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1915-1916)
Heft: 156

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 2 octobre 1915 au Kunsthau, Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

telle autre pièce officielle établissant la nationalité du candidat. Celui-ci enverra, en outre, deux, ou au plus trois de ses travaux *les plus récents*, dont un au moins complètement achevé, pour qu'on puisse juger de ses aptitudes. Ces travaux ne devront pas arriver au Département de l'Intérieur avant le 3 janvier 1916 ni après le 19 et ne porteront aucune signature ni aucune marque propre à faire connaître leur auteur.

Les formulaires d'inscription avec les dispositions de l'ordonnance sur l'attribution des bourses des beaux-arts peuvent être obtenus à la chancellerie du Département suisse de l'Intérieur.

Berne, le 25 octobre 1915.

Département suisse de l'Intérieur.



Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués du 2 octobre 1915
au Kunsthaus, Zurich.

La séance est ouverte à 2 heures et demie par le président du Comité central, M. Ferdinand Hodler, qui souhaite une cordiale bienvenue aux délégués des sections et propose M. Righini pour présider l'assemblée. M. Righini prend possession du fauteuil présidentiel en saluant d'un souvenir ému les membres disparus pendant l'année courante.

L'assemblée est invitée à se lever en signe de deuil.

La parole est donnée à MM. Delachaux, secrétaire, et Mangold, pour la lecture du rapport annuel du Comité central. Ce rapport est adopté. M. Righini donne un aperçu de l'état actuel des finances de la Société et annonce que l'actif s'est élevé de 1910 à 1915 de 4000 à 20.000 francs environ, résultat très réjouissant au moment où nous célébrons notre cinquantenaire.

MM. Meyer et de Meuron lisent le rapport des vérificateurs des comptes, MM. Tièche et Bovet. Décharge est donnée avec félicitations à M. Righini, trésorier central.

MM. Condradin et Bille sont nommés vérificateurs-suppléants pour l'année prochaine.

Fixation de la cotisation annuelle. — M. Righini propose de laisser la cotisation annuelle au taux actuel de Fr. 10.— et ouvre la discussion à ce propos.

La majorité des sections étant d'accord avec cette manière de voir, cette proposition est acceptée.

On discute en même temps la proposition de la section vaudoise développée par M. Lugeon, qui demande qu'un délai de trois ans soit accordé aux membres en retard pour le paiement de leur cotisation.

Après une longue discussion, la proposition n'est pas acceptée par l'assemblée, mais le Comité central promet à la section vaudoise qu'il fera tout son possible pour faciliter dans la plus large mesure les membres qui seront en retard.

Budget 1915-1916. — Le projet de budget pour 1916 est accepté.

Recettes :

Cotisations des membres actifs et passifs	Fr. 8000	—
Intérêts	» 600	—
Estampes	» 200	—
« Art Suisse »	» 170	—
Subvention fédérale p ^r l'Exposition 1915	» 2000	—
	Fr. 10970	—

Dépenses :

Secrétaire	Fr. 1200	—
Frais de Bureau	» 600	—
Journal	» 2500	—
Collaboration littéraire	» 400	—
Comité central	» 800	—
Estampe	» 800	—
Caisse de secours	» 1000	—
Exposition 1915	» 2000	—
Imprévu	» 500	—
	Fr. 9300	—

L'assemblée passe ensuite à la votation sur les propositions de la liste des candidats de la Société qui est recommandée à l'assemblée générale.

A la suite d'une question de M. Silvestre demandant quelle décision nous voulons prendre vis-à-vis des membres qui exposent dans la catégorie des Arts décoratifs, l'assemblée décide d'accepter les artistes ayant exposé dans cette catégorie et laisse le soin au Comité d'élaborer un règlement les concernant.

Jury annuel.

A cette occasion, M. Silvestre demande que dans le cas où une subvention serait accordée pour une grande exposition de la Société, le règlement fixe exceptionnellement, étant donné l'importance d'une telle manifestation, les conditions dans lesquelles le jury devra être élu.

Après discussion, la proposition de la section de Paris, publiée dans le dernier numéro de *l'Art Suisse*, n'est pas acceptée par l'assemblée.

Divers. — M. Righini, au nom du Comité central, propose de nommer membres honoraires les fondateurs de la Caisse de secours, MM. Abt et M. le Directeur Schärtlin.

L'assemblée unanime recommande cette proposition. A ce propos, l'organisation d'un concours entre les membres de la Société pour la création d'un diplôme de membre d'honneur est acceptée sur proposition de M. Mangold.

Le Comité central est invité à faire des démarches auprès des autorités fédérales pour que les artistes rentrant au pays soient exonérés des droits de douane perçus sur leur mobilier et leurs œuvres.

La section de Genève, qui propose l'organisation d'une exposition pour l'année prochaine, demande que le Comité fasse diligence auprès du Conseil fédéral pour que le bâtiment démontable soit mis à notre disposition et réclame l'allocation d'une subvention. — Adopté.

La section de Berne prie le Comité central de s'occuper d'un legs important offert au Musée de Berne il y a quelques années et dont les artistes suisses devraient bénéficier. Aux propositions individuelles, M. Berta

demande que le Comité central soumette à l'assemblée générale la question concernant le fonctionnement de l'institution du Musée Caccia. Sur une demande de M. Meyer, de Bâle, M. Righini informe l'assemblée qu'à partir de l'année prochaine, chaque membre, en règle avec la Caisse, recevra comme reçu de sa cotisation annuelle sa carte de membre. M. Vibert saisit cette fête du Centenaire pour rappeler le souvenir de Max Leu, fondateur de la section de Paris.

La session est close à 6 heures.

Le Rapporteur :

F. PORTIER.



Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 3 octobre 1915
au Rathaus, à Zurich.

La séance est ouverte à 11 h. 50 m. par M. Hodler, président, qui souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est adopté et la lecture n'en est pas faite, celui-ci ayant paru dans le no 147 de l'*Art suisse*.

Le rapport annuel dont il est donné lecture en français et en allemand est accepté.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués de la veille par M. V. Surbeck (Berne), rapporteur allemand, et par M. F. Portier (Genève), rapporteur français. L'assemblée adopte avec remerciements les deux procès-verbaux.

M. J. Vibert rappelle la mémoire de Max Leu, le fondateur de la Section de Paris, et demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

Le trésorier central, M. Righini, rapporte sur les comptes annuels parus au no 154 de l'*Art suisse*. Il donne un aperçu rapide de la marche de la Caisse centrale durant les 5 dernières années et en montre les progrès réjouissants. MM. Tièche et Bovet, réviseurs des comptes, donnent lecture en allemand et en français de leur rapport des comptes qui sont acceptés avec remerciements. M. Righini demande que l'assemblée adjointe aux deux réviseurs qui vont être nommés, deux suppléants.

Comme réviseurs pour le nouvel exercice, sont nommés par acclamation MM. A. Tièche et Ed. Bovet et comme suppléants MM. Ch. Conradin et Ed. Bille.

La cotisation annuelle, sur préavis du Comité central, ratifié par l'Assemblée des délégués, est maintenue à 10 francs.

Le budget 1915/16, présenté par le trésorier central, M. Righini, est adopté. (Voir procès-verbal de l'Assemblée des délégués.)

La réception des candidats donne lieu à une discussion de principe assez vive à laquelle prennent part MM. Silvestre et Haenny. Les statuts demandent le vote au scrutin secret à la majorité des deux tiers des voix. Or, depuis nombre d'années, les listes de candidats étant trop longues pour permettre l'application

stricte de ce mode, l'usage du vote à mains levées a été appliqué. L'assemblée décide donc de continuer à procéder de la même manière en laissant aux membres le droit de demander, dans chaque cas où ils le jugeraient nécessaire, l'application stricte du règlement, c'est-à-dire le vote au scrutin secret. Ce mode rallie tous les suffrages.

Il est donné lecture de la liste des candidats qui sont acceptés par l'assemblée.

Le jury annuel choisi par l'Assemblée des délégués et dont il est donné lecture est ratifié.

A ce sujet, M. Silvestre demande que si une grande exposition était organisée par la Société, le règlement de cette exposition devrait prévoir un jury nommé sur une autre base. Cette question est remise à l'étude du Comité central.

La proposition de la Section de Paris au sujet d'une limitation des droits du jury par l'exposant est rejetée.

Il est donné satisfaction à la Section vaudoise quant à sa demande de prolonger le délai pour le paiement des cotisations arriérées, dans ce sens qu'elle reçoit l'assurance qu'il est procédé dans l'application du règlement avec tous les ménagements. Cependant, la Caisse centrale est obligée d'avoir une arme pour faire rentrer les cotisations, parce que de son côté elle a des engagements auxquels elle ne peut se soustraire. C'est aux sections, qui connaissent la situation de leurs membres, à faciliter à ceux d'entre eux qui le méritent, dans la mesure du possible, le paiement de leurs cotisations par des avances, comme cela se fait du reste dans diverses sections.

L'ordre du jour étant épousé, le Comité central fait la proposition de nommer à l'occasion de notre jubilé deux membres d'honneur. Il s'agit de celui que l'on peut nommer le père de la Caisse de secours, M. Roman Abt à Lucerne, et du premier président de cette institution, M. le Dr Schaertlin à Zurich, qui s'est voué avec un grand désintéressement à cette tâche délicate et difficile. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

A la suite de cette nomination, M. Mangold propose l'organisation d'un concours en vue d'obtenir un diplôme de membre d'honneur. Le Comité central est chargé d'élaborer un règlement dans ce but.

Le Comité central, rendu attentif au fait que les artistes suisses rentrant de l'étranger sont frappés de gros tarifs douaniers, s'est chargé de faire une démarche dans le but d'obtenir que les intéressés soient exonérés de ces frais et que leurs œuvres soient considérées comme faisant partie de leur mobilier. L'assemblée appuie cette démarche.

La Section de Genève propose de demander à la Confédération dans le courant de l'année 1916 le bâtiment d'exposition ainsi qu'une subvention afin d'organiser une exposition qui remplace le Salon fédéral, et cela en s'appuyant sur la nouvelle ordonnance d'exécution sur les Beaux-Arts. L'assemblée appuie cette proposition et la remet à l'étude du Comité central.

M. V. Surbeck, au nom de la Section de Berne, demande que la Société s'intéresse à un *legs de Steiger* qui touche de près les artistes. Il s'agit d'un revenu assez considérable qui devrait être consacré à un con-